

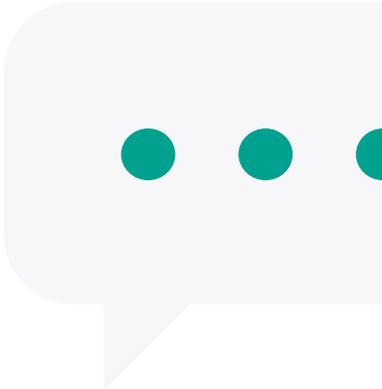
JUILLET 2024

Regards croisés sur l'intérim

2 | Parcours et stratégies d'emploi



Sommaire



PARTIE 1

Les conditions d'entrée en intérim 4

1

La situation à l'entrée
en intérim

5

2

Les attentes via à vis
de l'intérim

11

PARTIE 2

Les parcours professionnels sur un an 13

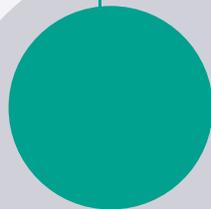
Do

EN MARS 2023, ENVIRON 1500 INTÉRIMAIRES
ONT ÉTÉ INTERROGÉS.

503

**nouveaux entrants
intérimaires en mars 2023**

(première inscription en intérim entre
2022 et 2023 et en mission d'intérim
en mars 2023)



1 510

intérimaires en mars 2023

(première inscription en intérim
avant 2022 ou entre 2022 et 2023,
donc quelle que soit l'ancienneté)



**INTERROGÉS PAR
TÉLÉPHONE PAR BVA**

PARTIE 1

Les conditions d'entrée en intérim

Dans cette partie, les nouveaux entrants relatent leurs parcours professionnels avant l'expérience de l'intérim.

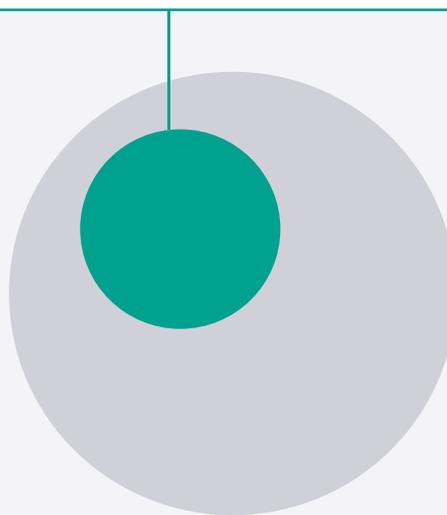
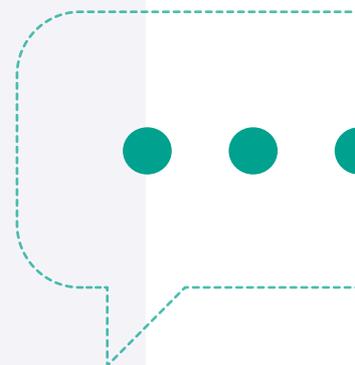


ÉCHANTILLON INTERROGÉ

503

**nouveaux entrants
intérimaires en mars 2023**

(première inscription en intérim entre
2022 et 2023 et en mission d'intérim
en mars 2023)



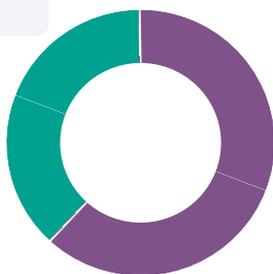
Une population un peu moins masculine

Répartition hommes/femmes des personnes entrées en intérim en 2022/2023

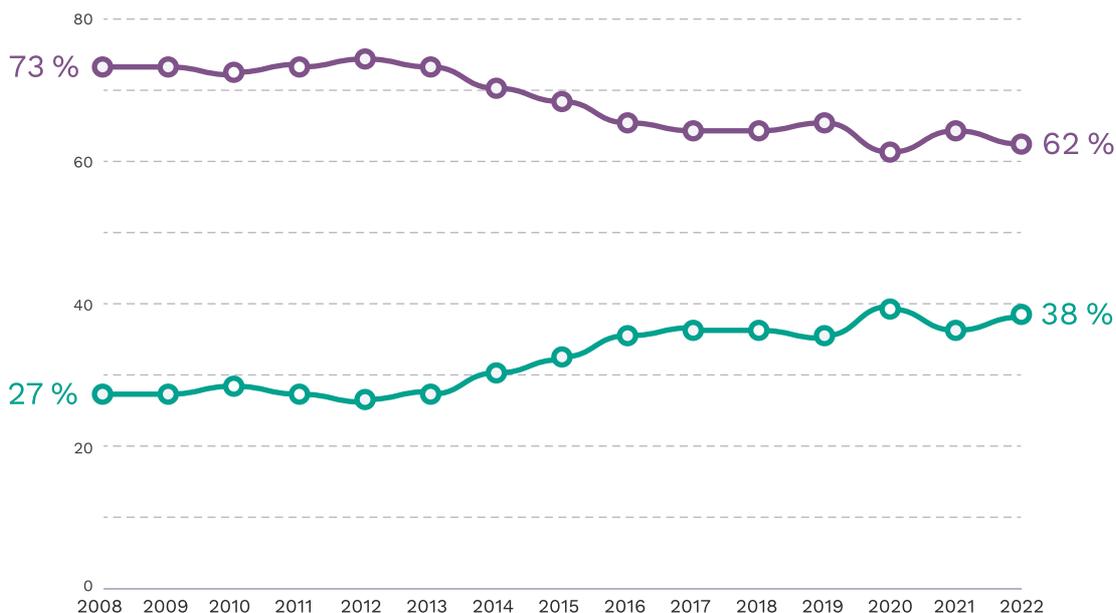


Population → ● Nouveaux entrants
entrée en intérim : 2022/2023
en mission d'intérim : mars 2023
interrogés : mars 2024

38%
FEMMES



62%
HOMMES



Avant 1986

Hommes

71 %

Femmes

29 %



62 %

des nouveaux entrants
sont des hommes.

38% des primo-entrants sont donc des femmes, un niveau à rapprocher de celui enregistré en 2020 (39%) et qui témoigne de la poursuite de la féminisation du secteur amorcée en 2012 (12% de femmes en plus parmi les primo-entrants en plus par rapport à 2012).

Les nouveaux entrants dans l'intérim ont en moyenne 26 ans

Âge des personnes entrées en intérim en 2022/2023

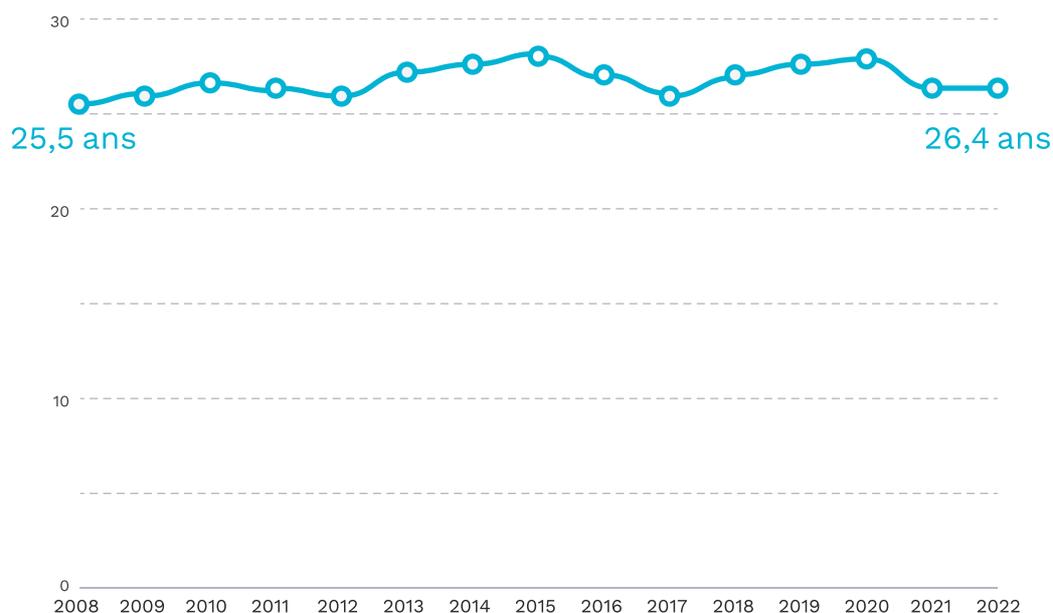


Population → Nouveaux entrants

entrée en intérim : 2022/2023
en mission d'intérim : mars 2023
interrogés : mars 2024



Évolution de l'âge moyen



Âge moyen en 1991-1995

23 ans



26 ans

Âge moyenne des nouveaux entrants lors de leur inscription en agence d'emploi

Après un vieillissement constant des nouveaux entrants entre 2012 et 2015 et 2017 et 2020, avec un pic de 27,9 ans atteint en 2020, l'âge moyen d'entrée se stabilise (26 ans).

Les prochaines mesures permettront de déterminer si l'on amorcera un nouveau cycle de vieillissement des primo-entrants (pendant 3 ans) ou si l'âge moyen oscillera peu ou prou autour de ce niveau "de base".

Au moment de leur inscription, 61% des primo-entrants de 2022/2023 étaient sans emploi

QUESTION

Quelle était votre situation professionnelle principale au moment de votre inscription en agence d'emploi ?



Population → Nouveaux entrants
entrée en intérim : 2022/2023
en mission d'intérim : mars 2023
interrogés : mars 2024

Sans emploi et non inscrit à Pôle Emploi

23%

Inscrit à Pôle Emploi sans indemnité de chômage

21%

Inscrit à Pôle Emploi avec indemnité de chômage

17%

Etudiant, élève

21%

En CDI

9%

En CDD

5%

En contrat d'alternance (apprentissage, contrat de professionnalisation...)

3%

Auto-entrepreneur

1%

Autre situation

0%

61%
Sans emploi

21%
Étudiants

18%
En emploi



61%

des nouveaux entrants en 2022/2023 étaient sans emploi au moment de leur inscription en agence d'emploi :

- 23% sans emploi et non inscrits à Pôle emploi
- 21% inscrits à Pôle emploi sans indemnité de chômage
- 17% inscrits à Pôle emploi avec indemnité de chômage

21%

étaient étudiants

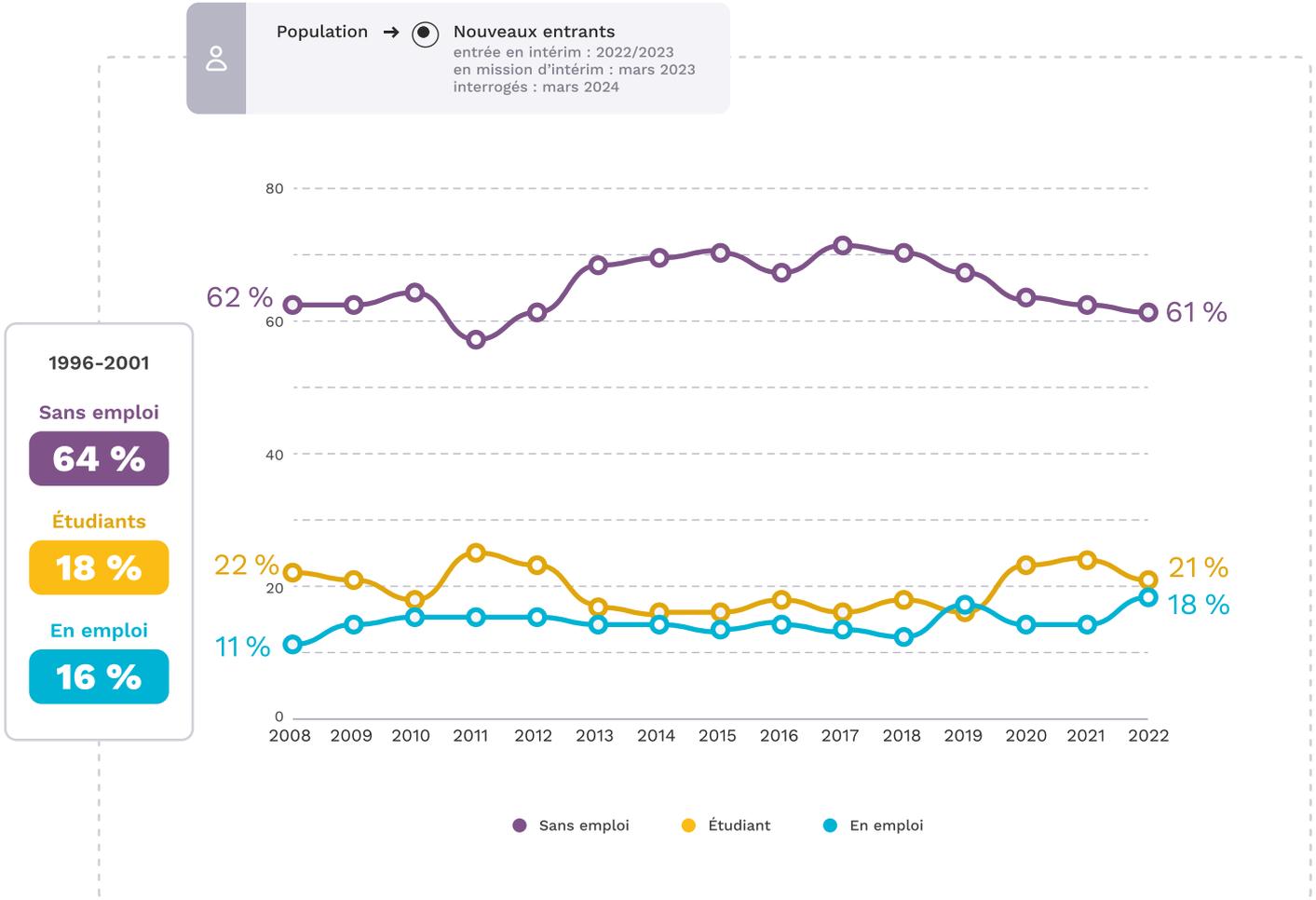
18%

étaient en emploi que ce soit en CDI, CDD ou en alternance

Ces personnes ont ainsi pu connaître diverses situations professionnelles avant leur première inscription.

Une proportion de personnes sans emploi qui diminue parmi les nouveaux entrants ; davantage de personnes en emploi cette année (moins d'étudiants)

Situation professionnelle au moment de la première inscription en agence d'emploi selon la date d'entrée



Sans emploi

Les nouveaux entrants en intérim sont majoritairement sans emploi au moment de leur 1^{ère} inscription.

Parmi les personnes sans emploi, une stabilisation de la proportion d'inscrits et de non inscrits à Pôle emploi (38% vs 23%).

L'amorce d'un rapprochement entre les personnes qui sont entrées en intérim "en emploi" (+4 pts) et celles qui étaient "étudiant" (-3 pts).

La majeure partie des personnes entrées en intérim en 2022/2023 avaient déjà été employées en CDI ou du CDD avant leur entrée

QUESTION

Avant votre entrée en intérim, aviez-vous déjà été employé dans une entreprise en... ?



Population → Nouveaux entrants
entrée en intérim : 2022/2023
en mission d'intérim : mars 2023
interrogés : mars 2024

CDD 47 %

CDI 36 %

Contrat d'apprentissage 30 %

Contrat de professionnalisation 10 %

Contrat aidé (emploi aidé, contrat d'insertion, CUI, CAE, etc.) 8 %

Aucun contrat 25 %

Plusieurs réponses possibles, total supérieur à 100%.



63 %

des nouveaux entrants en 2022/2023 ont connu au moins une expérience de CDI ou CDD avant leur entrée en intérim

47 %

Près de la moitié déclare avoir connu une expérience en CDD avant leur inscription en agence d'emploi

36 %

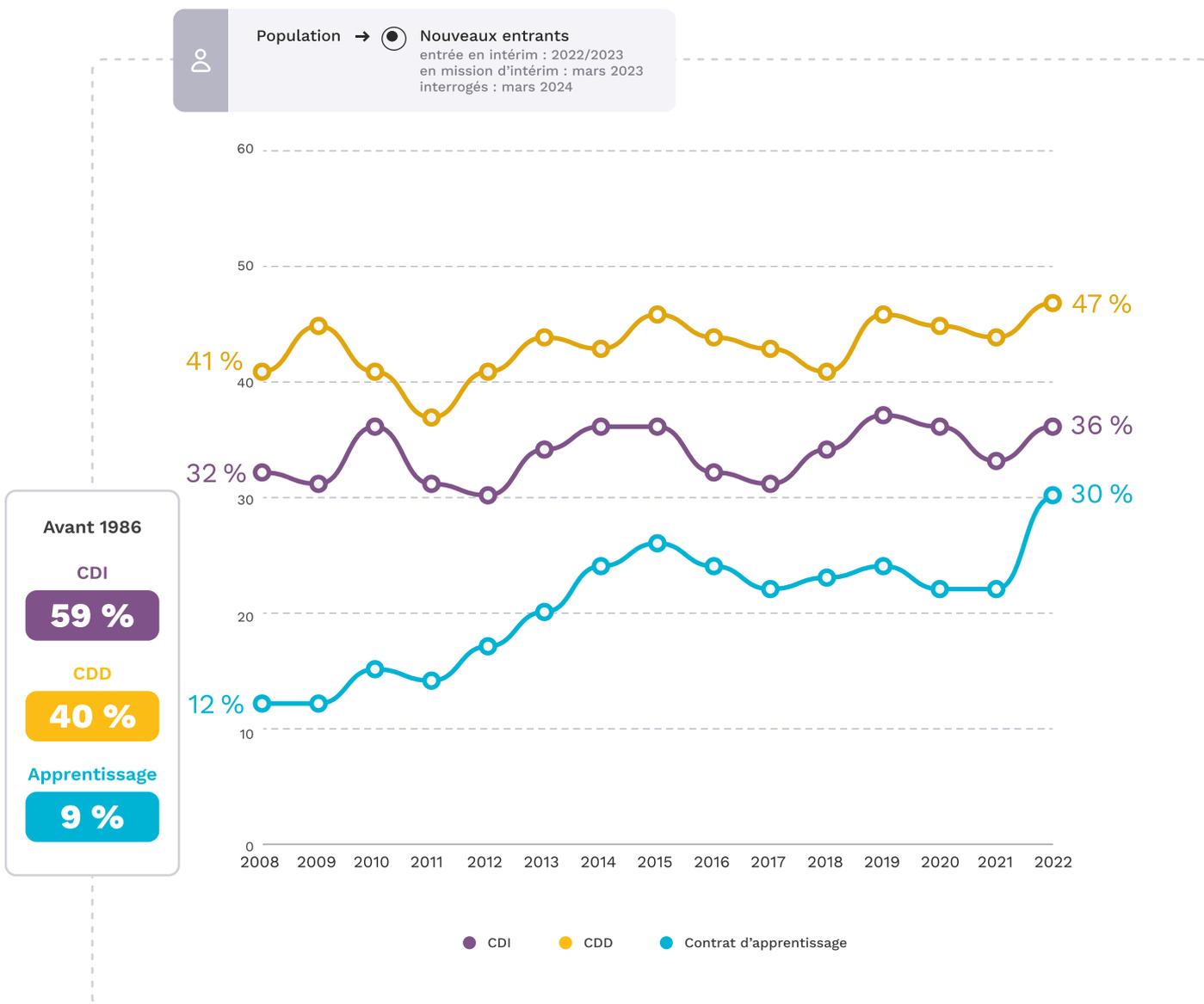
Plus d'un tiers (36%) ont connu une expérience en CDI

25 %

Un quart n'avait connu aucune autre forme d'emploi auparavant (-4 pts)

Une forte hausse des nouveaux entrants ayant déjà été en contrat d'apprentissage

Évolution de l'expérience d'autres contrats selon la date d'entrée



Ce sont toujours près de la moitié des nouveaux entrants qui avaient déjà expérimenté le CDD avant d'entrer en intérim.

Un gros tiers avait déjà été en CDI.

La part des nouveaux entrants ayant déjà été en contrat d'apprentissage croît nettement cette année, à un niveau jamais mesuré (30%).

Le besoin de travailler rapidement reste la principale raison du recours à l'intérim

QUESTION

Plus précisément, quelle est la raison principale qui vous a amené à travailler en intérim ?



Population → Nouveaux entrants
entrée en intérim : 2022/2023
en mission d'intérim : mars 2023
interrogés : mars 2024

Vous vouliez travailler et l'intérim vous permettait d'avoir un emploi rapidement

34%

Vous ne trouviez pas de CDD ou de CDI et vous vous êtes tourné vers l'intérim

11%

Vous vouliez avoir différentes expériences professionnelles avant de vous fixer

14%

Vous n'aviez pas d'expérience professionnelle et l'intérim vous permettait d'en avoir une

11%

Vous ne vouliez pas travailler tout le temps et vous vouliez pouvoir vous arrêter quand vous le souhaitiez

11%

Vous disposiez d'une période disponible pendant laquelle vous vouliez travailler

10%

Vous espériez trouver un emploi permanent dans les entreprises où l'on vous enrverrait en mission

6%

Aucune / NSP

3%

45%

Logique d'accès à l'emploi

25%

Logique de formation

21%

Logique de choix personnel

6%

Logique d'insertion



45 %

Pour près de la moitié des nouveaux entrants (45%), le recours à l'intérim s'inscrit dans une logique d'accès à l'emploi : avoir un emploi rapidement, et/ou à défaut obtenir un CDI / CDD.

25 %

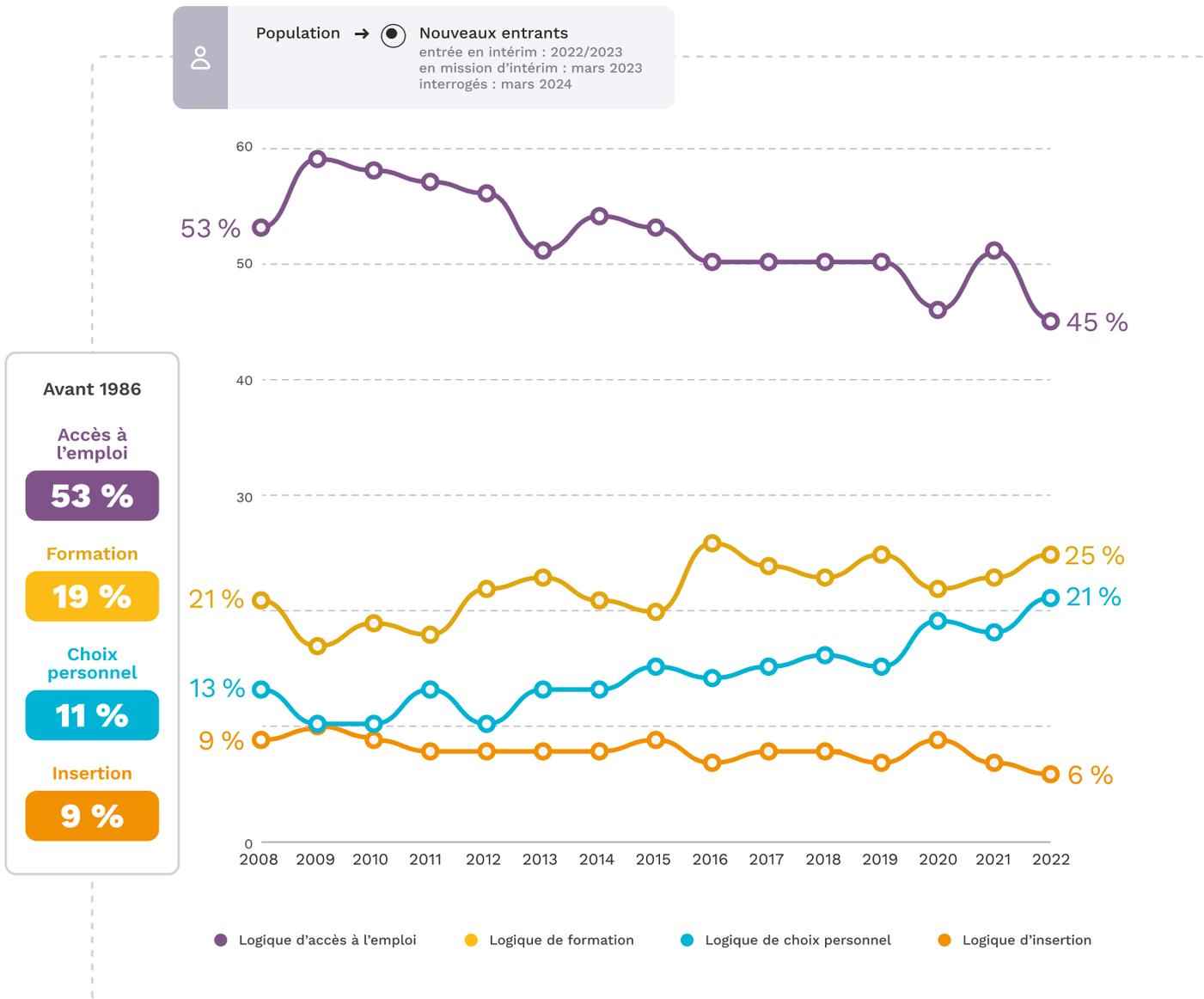
Pour un quart (25%) il s'agit d'une bonne opportunité de formation : avoir différentes expériences professionnelles et/ou acquérir une 1^{ère} expérience professionnelle.

21 %

Pour 21% cela correspondait davantage à une logique de choix personnel et pour 6% à une logique d'insertion.

L'intérim est toujours principalement perçu comme un moyen de s'intégrer rapidement sur le marché du travail, mais aussi et de plus en plus, comme un facteur de flexibilité et de développement de ses compétences

Raison principale du travail en intérim pour les nouveaux entrants



La logique d'accès à l'emploi reste la principale raison de l'entrée en intérim. Cette raison est néanmoins de moins en moins évoquée (59% en 2009, 45% en 2022-2023)

A contrario, les logiques relatives au choix personnel (10% en 2009, 21% en 2022-2023) ou la formation (17% en 2009 et 25% en 2022-2023) prennent de plus en plus de poids.

L'intérim voit donc son image progressivement changer. Il est de moins en moins vu comme une voie "de secours" et plus comme une "alternative", apportant flexibilité et possibilité de se former.

PARTIE 2

Les parcours professionnels sur un an

Dans cette partie, les expériences professionnelles des nouveaux entrants et des intérimaires avec plus d'ancienneté sont comparées.

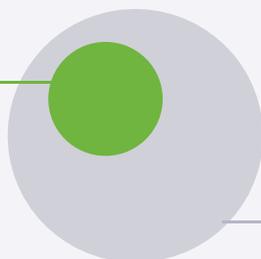


ÉCHANTILLON INTERROGÉ

503

nouveaux entrants
intérimaires en mars 2023

(première inscription en intérim
entre 2022 et 2023 et en
mission d'intérim en mars
2023)



1 510

intérimaires en mars 2023

(première inscription en intérim avant
2023 ou entre 2022 et 2023, donc
quelle que soit l'ancienneté)



TEMPORALITÉ DE L'ENQUÊTE

MARS 2023

MARS 2024

toutes les personnes
interrogées étaient
en intérim

moment
de l'enquête

analyse comparative des
expériences professionnelles

Quatre nouveaux entrants sur dix ont connu des périodes sans mission au cours de l'année tandis qu'ils souhaitaient travailler

QUESTION

Au cours des douze derniers mois, ya-t-il eu des périodes pendant lesquelles vous vouliez travailler en intérim et on ne vous proposait pas de mission ?



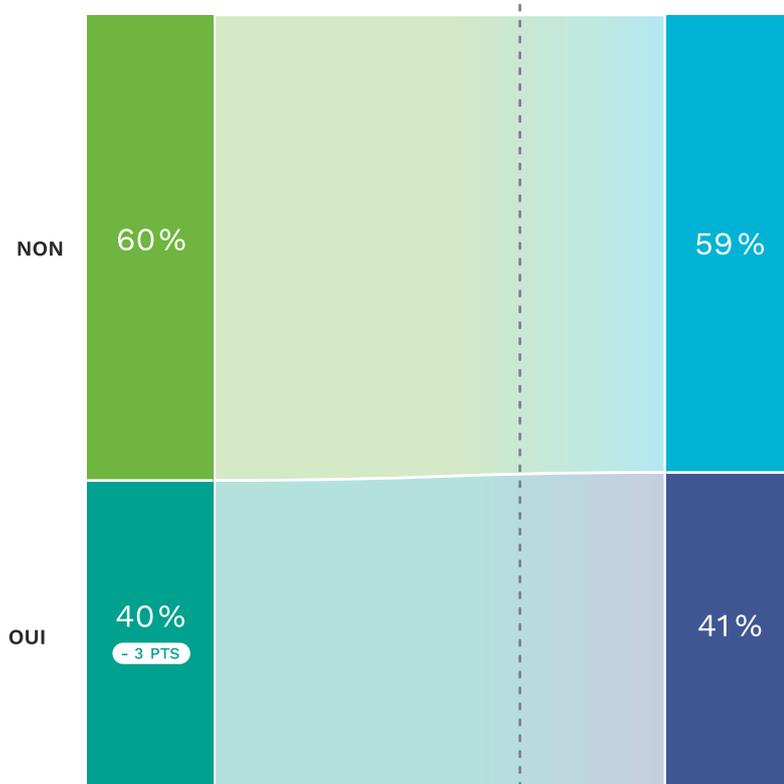
Population →

Nouveaux entrants
entrée en intérim : 2022/2023
en mission d'intérim : mars 2023
interrogés : mars 2024

Intérimaires de mars 2023
entrée en intérim : 2022/2023
en mission d'intérim : mars 2023
interrogés : mars 2024

Nouveaux entrants
en 2022/2023
interrogés en mars 2024

Ensemble des intérimaires
de mars 2023
interrogés en mars 2024



+ 3 PTS Évolution du « Oui » depuis un an



40 %

des nouveaux entrants ont eu des périodes sans mission entre mars 2023 et mars 2024 alors qu'ils souhaitaient travailler

- 3 pts

Cette baisse efface partiellement la hausse enregistrée en 2023 (+8 pts), sans toutefois retrouver le niveau de 2022 (34%).

La proportion est similaire et stable sur l'ensemble des intérimaires en mission en mars 2023, confirmant cette fois la forte poussée enregistrée l'année dernière (+12 pts).

Un recul des refus de missions parmi l'ensemble des intérimaires

QUESTION

Au cours des douze derniers mois, vous est-il arrivé de refuser des missions d'intérim



Population →



Nouveaux entrants

entrée en intérim : 2022/2023
en mission d'intérim : mars 2023
interrogés : mars 2024



Intérimaires de mars 2023

entrée en intérim : 2022/2023
en mission d'intérim : mars 2023
interrogés : mars 2024

Nouveaux entrants
en 2022/2023
interrogés en mars 2024

Ensemble des intérimaires
de mars 2023
interrogés en mars 2024



+ 3 PTS Évolution du « Oui » depuis un an



36 %

des nouveaux entrants de 2022/2023 disent avoir refusé au moins une mission dans l'année

Ce taux de refus recule de 7 pts chez les nouveaux entrants et de 9 pts sur l'ensemble des intérimaires.

Ce double recul enrayer la dynamique de refus en hausse, à l'oeuvre depuis 2022.

Entre nouveaux entrants et ensemble des intérimaires, des raisons de refus de missions ne sont pas toujours semblables. L'éloignement demeure cependant la principale cause

QUESTION

Parmi les raisons suivantes, laquelle ou lesquelles expliquent que vous ayez refusé une ou plusieurs missions d'intérim ?

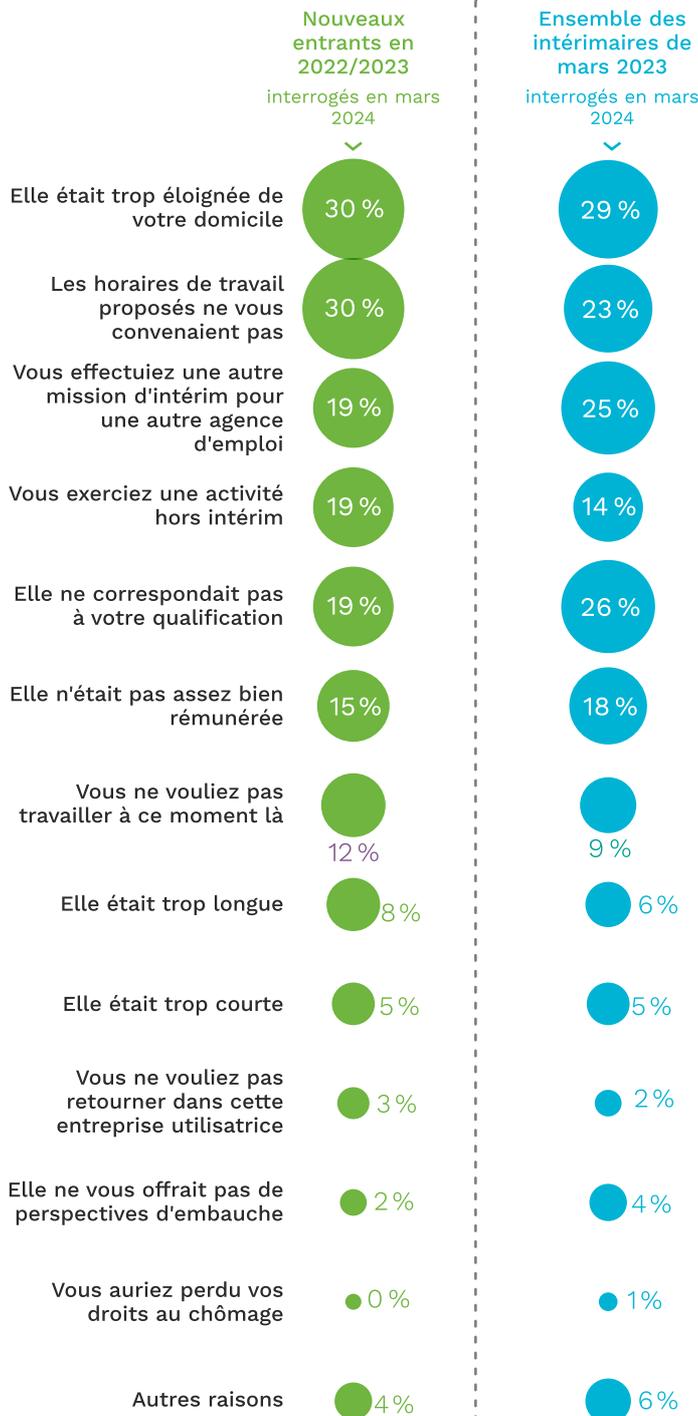


Population → ● Nouveaux entrants

entrée en intérim : 2022/2023
en mission d'intérim : mars 2023
interrogés : mars 2024

● Intérimaires de mars 2023

entrée en intérim : 2022/2023
en mission d'intérim : mars 2023
interrogés : mars 2024



Plusieurs réponses possibles, total supérieur à 100%.



Les refus de missions des nouveaux entrants s'expliquent tout aussi bien cette année par la distance trop importante entre le lieu de la mission et le domicile (30%) que par les horaires proposés (30%).

Refuser une mission car elle était trop éloignée est une raison nettement moins mise en avant cette année (-7 pts sur les deux cibles).

En comparaison, l'ensemble des intérimaires mettent moins en avant les horaires (4^{ème} raison), davantage le fait que la mission ne correspondait pas à leur qualification (+5 pts) ou qu'ils effectuaient déjà une autre mission.

Si la voiture reste le principal moyen de transports des intérimaires, ceux nouvellement arrivés accordent une place plus importante aux transports en commun

QUESTION

Par quel moyen vous rendez-vous le plus souvent sur le lieu de travail de vos missions d'intérim ?

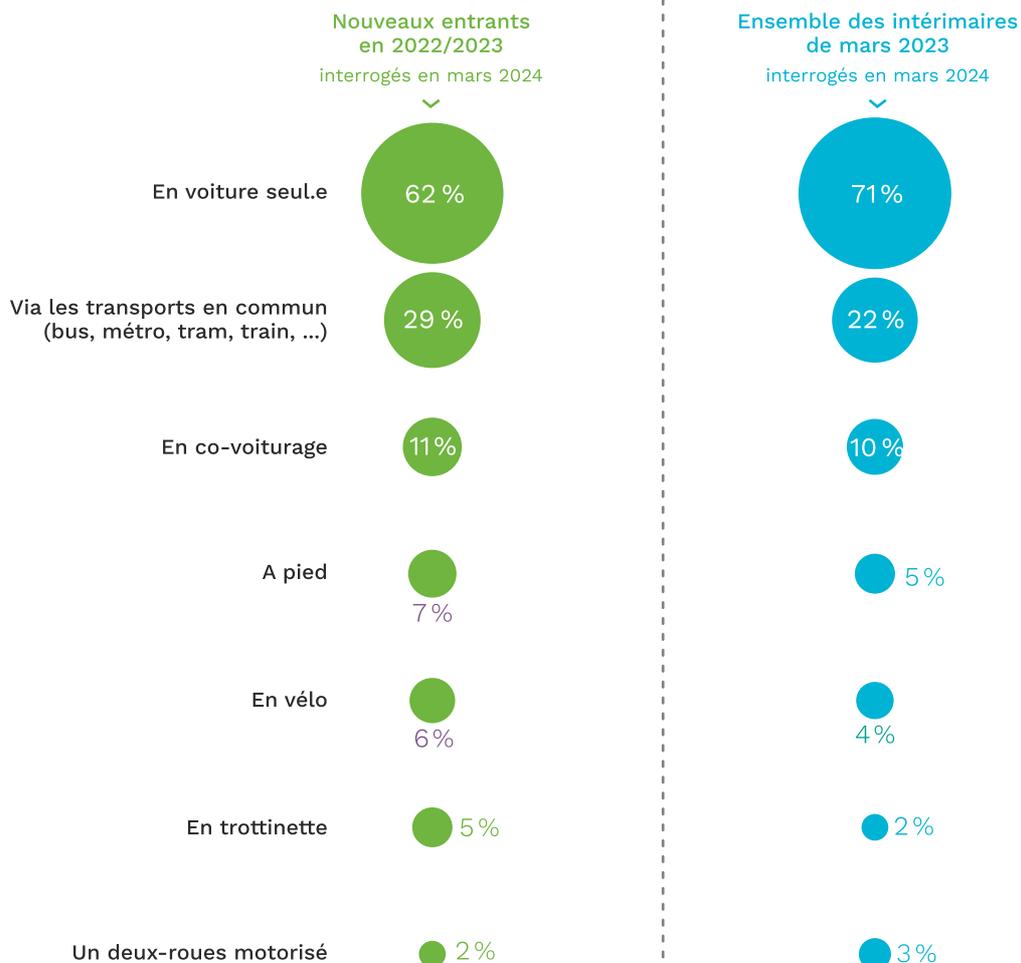


Population → Nouveaux entrants

entrée en intérim : 2022/2023
en mission d'intérim : mars 2023
interrogés : mars 2024

Intérimaires de mars 2023

entrée en intérim : 2022/2023
en mission d'intérim : mars 2023
interrogés : mars 2024



Plusieurs réponses possibles, total supérieur à 100%.



Avec 62% d'utilisateurs chez les nouveaux entrants et 71% sur l'ensemble des intérimaires en mission en mars 2023, la voiture est le principal moyen de transport des intérimaires.

Les nouveaux entrants utilisent toujours davantage que l'ensemble les transports en commun pour se rendre sur leur lieu de travail (29% contre 22% sur l'ensemble des intérimaires de mars 2023), mais cette spécificité s'estompe cette année.



**Les nouveaux entrants sont plus proches de leur lieu de travail que l'ensemble des intérimaires.
Un temps de trajet souvent inférieur à 30 minutes**

QUESTION

En moyenne, quelle distance parcourez-vous pour vous rendre sur le lieu de votre mission (aller seulement) ? Et quelle est la durée moyenne de ces trajets (aller seulement)

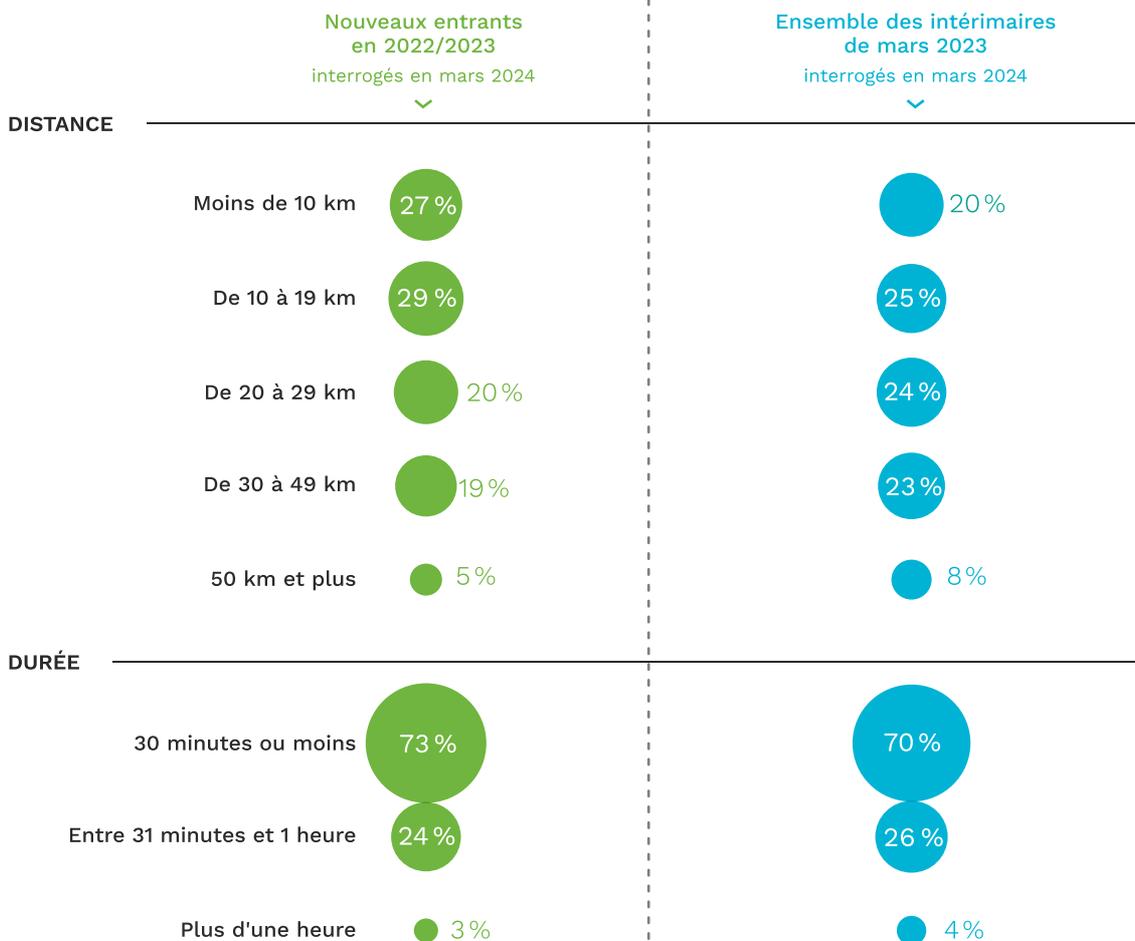


Population → Nouveaux entrants

entrée en intérim : 2022/2023
en mission d'intérim : mars 2023
interrogés : mars 2024

Intérimaires de mars 2023

entrée en intérim : 2022/2023
en mission d'intérim : mars 2023
interrogés : mars 2024



Plusieurs réponses possibles, total supérieur à 100%.



56 %

des nouveaux entrants ont moins de 20km à faire pour se rendre sur leur lieu de travail (contre 45% sur l'ensemble des intérimaires).

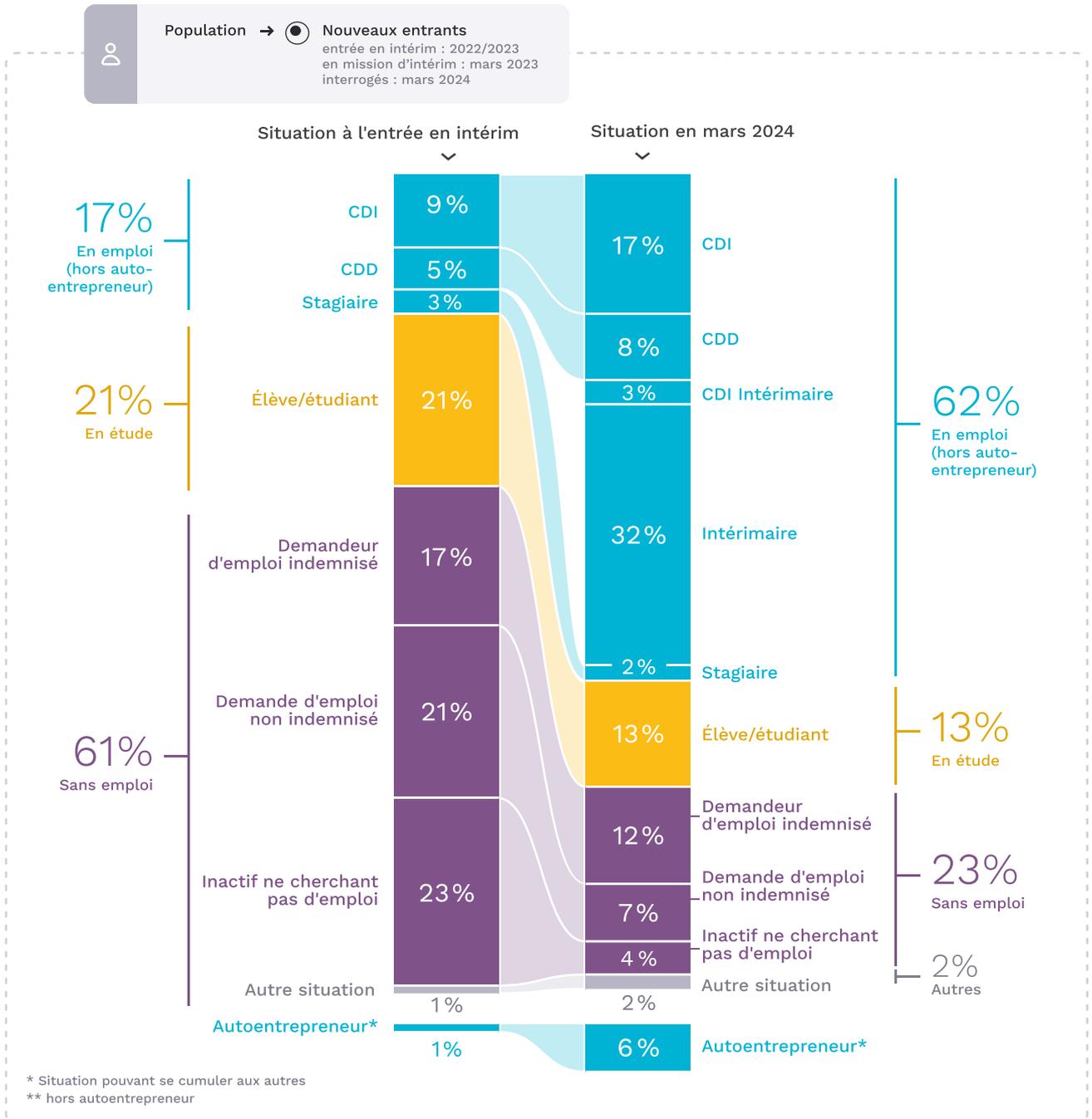
44 %

A l'opposé 44% ont 20km et plus à faire (contre 55% sur l'ensemble des intérimaires)

Si les nouveaux entrants sont plus proches géographiquement, la différence de temps de trajet est minime, sans doute du fait de l'utilisation plus importante des transports alternatifs chez les nouveaux entrants.

Sur 100 nouveaux entrants 2022/2023, 25 étaient en CDI ou en CDD dans une entreprise au cours du mois de mars 2024

Les trajectoires professionnelles des nouveaux entrants en 2022/2023



25 %

des nouveaux entrants, 1 à 2 ans après leur passage en intérim, sont en CDI ou CDD : 17% en CDI et 8% en CDD

32 %

sont toujours intérimaires et 6% sont autoentrepreneurs

La proportion des demandeurs d'emploi passe de 38% à l'entrée en intérim à 19%, 1 à 2 ans après le passage en intérim; celles des salariés en CDI/CDD passe de 14% à 25%.

Un an après, la part des personnes encore en intérim est de 32% pour les nouveaux entrants contre 41% pour la cohorte de mars 2023

QUESTION

Quelle est votre situation professionnelle actuellement (mars 2024) ?



Population →



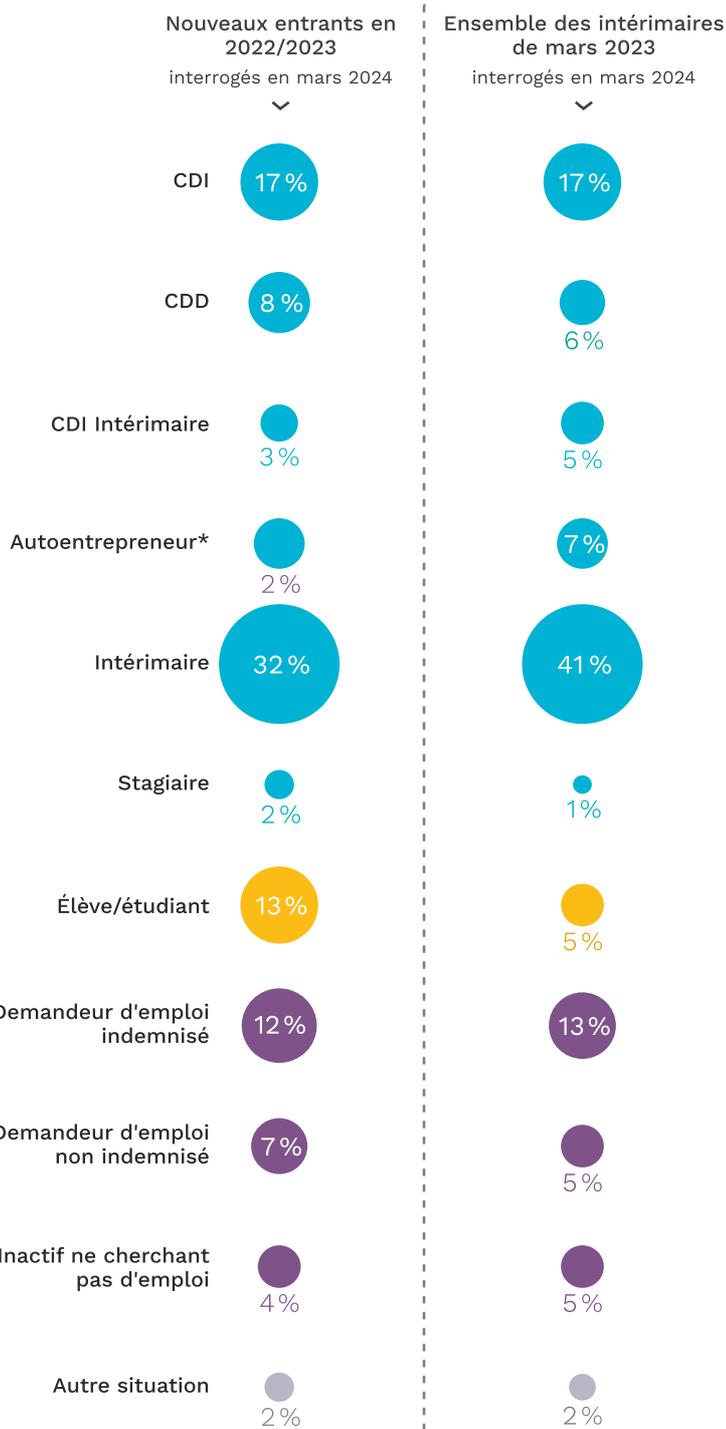
Nouveaux entrants

entrée en intérim : 2022/2023
en mission d'intérim : mars 2023
interrogés : mars 2024



Intérimaires de mars 2023

entrée en intérim : 2022/2023
en mission d'intérim : mars 2023
interrogés : mars 2024



* Situation pouvant se cumuler aux autres



En mars 2024, les situations professionnelles des nouveaux entrants et de la cohorte de mars 2023 se distinguent très légèrement.

Parmi la population nouveaux entrants 2022/2023 on observe :

- une part moindre de personnes encore intérimaires (< de 9 pts)
- une part supérieure d'intérimaires redevenus étudiants (> de 8 pts)



Près d'un intérimaire sur deux s'est vu proposer une autre forme de contrat par une entreprise utilisatrice, la même proportion l'a refusé

QUESTION

Dans le cadre de vos différentes missions, au cours des 12 derniers mois, vous est-il arrivé qu'une entreprise utilisatrice vous propose une autre forme de contrat ?



Population →



Nouveaux entrants

entrée en intérim : 2022/2023
en mission d'intérim : mars 2023
interrogés : mars 2024



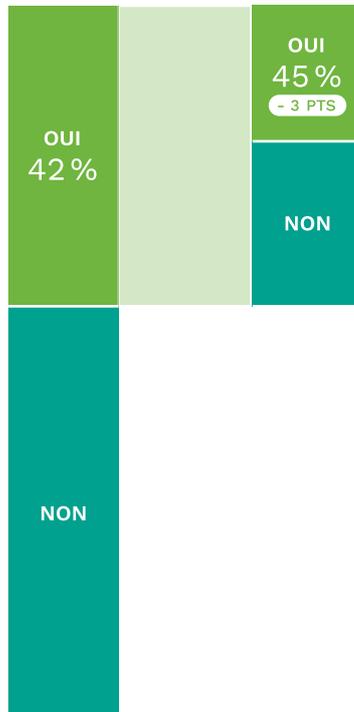
Intérimaires de mars 2023

entrée en intérim : 2022/2023
en mission d'intérim : mars 2023
interrogés : mars 2024

Nouveaux entrants
en 2022/2023
interrogés en mars 2024

Une entreprise utilisatrice vous a proposé une autre forme de contrat

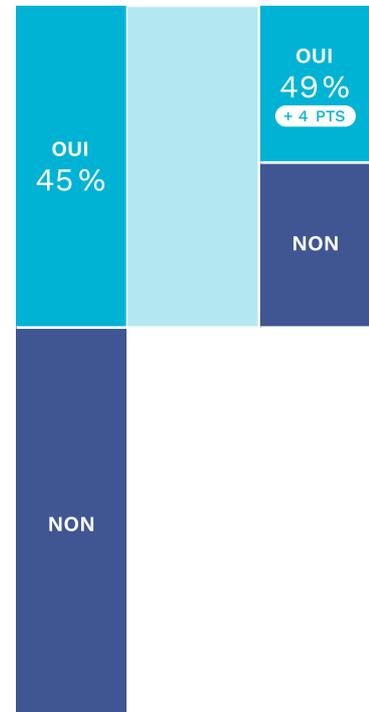
Vous avez refusé cette proposition



Ensemble des intérimaires
de mars 2023
interrogés en mars 2024

Une entreprise utilisatrice vous a proposé une autre forme de contrat

Vous avez refusé cette proposition



+ 3 PTS Évolution du « Oui » depuis un an



42% des nouveaux entrants 2022/2023 se sont vu proposer une autre forme de contrat par une entreprise utilisatrice : 28% un CDI, 20% un CDD, 8% un autre contrat (hors intérim) et 2% de passer sous statut auto-entrepreneur.

45 %

ont refusé cette proposition (-3 pts)

Cette baisse de refus ne se retrouve pas auprès de la cohorte d'intérimaires de mars 2023 (+4 pts).

Des propositions de contrats par les agences d'emploi un peu plus nombreuses auprès de l'ensemble des intérimaires, qui se voient davantage proposer de CDI

QUESTION

Toujours au cours des 12 derniers mois, est-il arrivé qu'une agence d'emploi vous propose...



Population → Nouveaux entrants

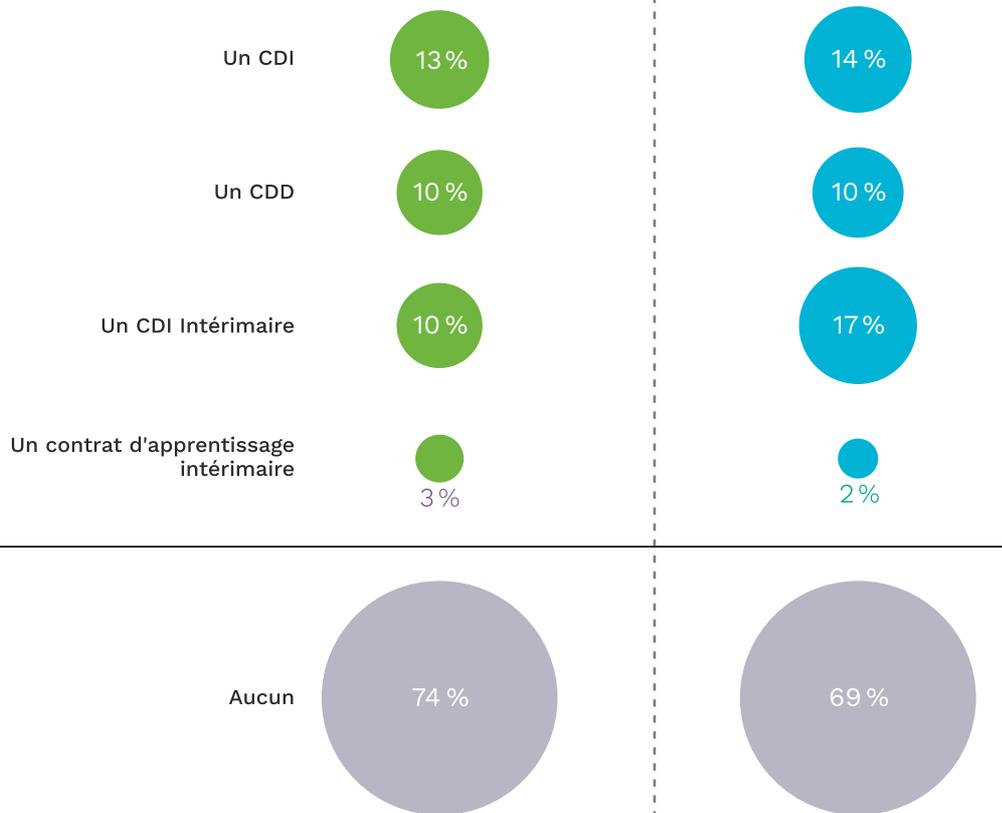
entrée en intérim : 2022/2023
en mission d'intérim : mars 2023
interrogés : mars 2024



Intérimaires de mars 2023
entrée en intérim : 2022/2023
en mission d'intérim : mars 2023
interrogés : mars 2024

Nouveaux entrants
en 2022/2023
interrogés en mars 2024

Ensemble des intérimaires
de mars 2023
interrogés en mars 2024



Plusieurs réponses possibles, total supérieur à 100%.



26 %

des nouveaux entrants 2022/2023 (+2 pts) se sont vu proposer une autre forme de contrat par une agence d'emploi : 13% un CDI, 10% un CDD et 10% un CDI.

La proportion monte à 31% auprès de l'ensemble des intérimaires. Auprès d'eux, la part de ceux qui se sont vus proposer un CDI est plus importante, et en hausse (17%, +4 pts).

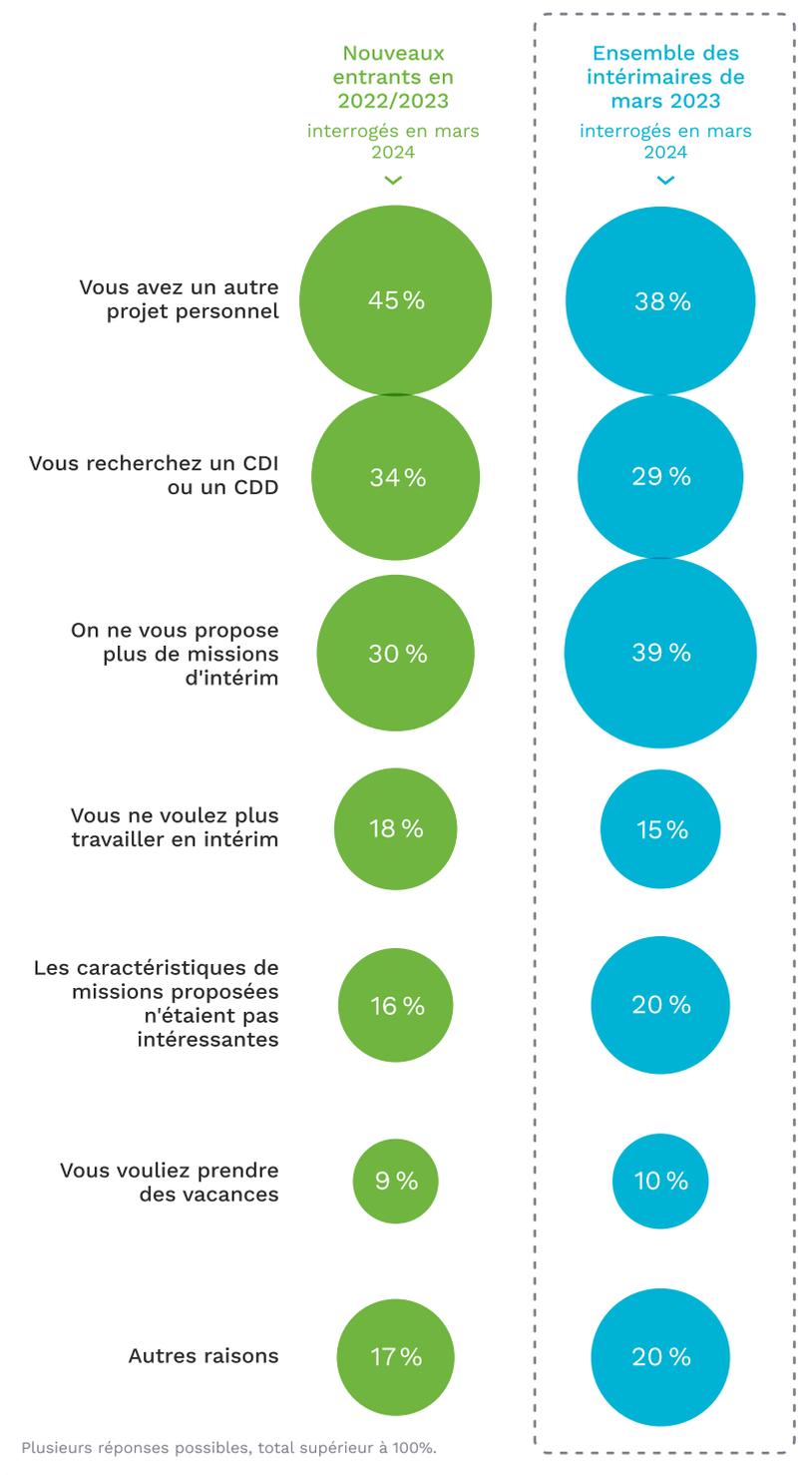
Le manque de missions l'emporte cette année comme raison de sortie de l'intérim auprès de l'ensemble des intérimaires

QUESTION

Vous n'êtes plus intérimaire. Est-ce parce que...?

Population → Nouveaux entrants
 entrée en intérim : 2022/2023
 en mission d'intérim : mars 2023
 interrogés : mars 2024

Intérimaires de mars 2023
 entrée en intérim : 2022/2023
 en mission d'intérim : mars 2023
 interrogés : mars 2024



Les nouveaux entrants 2022-2023 expliquent le fait qu'ils ne sont plus intérimaires d'abord par un choix de leur part : ils avaient un autre projet (45%).

Chez l'ensemble des intérimaires, le projet personnel est également mis en avant mais c'est le fait qu'on ne leur propose plus de missions d'intérim qui l'emporte cette année (39%, +9 pts).

Le fait de rechercher un contrat plus durable, en CDI ou CDD est également une raison souvent citée pour expliquer sa sortie d'intérim.

Contact

contact@observatoire-interim-recrutement.fr

Tel : 01 55 07 85 61

Fax : 01 55 07 85 86

www.observatoire-interim-recrutement.fr

OBSERVATOIRE DE
L'**I**NTÉRIM ET
DU **R**ECRUTEMENT